

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපකරය] [ප්‍රධාන]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/DGS/2018/68
Rédigé par
Jean-François Chanal

Téléphone
0181691811
Courriel
jean-francois.chanal@bulac.fr

Date
12 février 2018

COMPTE RENDU

Réunion
Assemblée générale du 7 décembre 2017

Version
Approuvée par AG 9/3/18

Participants présents

Administrateurs

Jacques BERCHON (EPHE)
Simone BONNAFOUS (MESRI)
Stéphane FEUILLAS (Paris 7)
Manuelle FRANCK (INALCO)

Clément FROELICHER (EFEO)
Sophie MAZENS (MESRI)
Thierry KOUAMÉ (Paris 1)
François-Joseph RUGGIU (CNRS)

Françoise THIBAUT (MESRI)
Clothilde ZUR NEDDEN (Paris 4)

Membres de droit

Alexandre BOSCH (commissariat du
gouvernement)
Jean-Luc COFFION (agent comptable)

Geneviève PERTILE (contrôle d'État)
Marie-Lise TSAGOURIA (directeur de la
BULAC)

Invités

Jean-François CHANAL (directeur
adjoint de la BULAC)

Bernard MORVAN (agent comptable au
1er janvier 2018)

Christophe PÉRALES (directeur du SCD
Paris 7)

Participants excusés

Administrateurs

Carle BONNAFOUS-MURAT (Paris 3)
Romain HURET (EHESS)

Alain PEYRAUBE (MESRI) : procuration
donnée à François-Joseph RUGGIU

Membres de droit

Invités

Éloi FICQUET (président du conseil
scientifique)

Benjamin GUICHARD (directeur
scientifique de la BULAC)

Asyeh GHAFOURIAN
Soline LAU-SUCHET (représentantes du
personnel)

Prochaine réunion le
9 mars 2018 à 9h30

Lieu et Adresse
Salle du conseil de la BULAC
65 rue des Grands moulins - Paris 13e

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 FÉVRIER 2017
2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
3. BUDGET RECTIFIÉ N°1 2017
4. BUDGET INITIAL 2018
5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2018
6. CONTRÔLE INTERNE-PLAN D'ACTION 2018.
7. DOSSIER DE RECONDUCTION DU GIP BULAC (CALENDRIER, AVENANT, PLAN D'ACTION TRIENNAL)
8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PUBLIC
9. CALENDRIER 2018 DES DATES DE FERMETURE
10. QUESTIONS DIVERSES

François-Joseph RUGGIU ouvre la séance à 10h05. Il présente le renouvellement partiel des membres de l'assemblée générale et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Il propose d'organiser un tour de table afin que chacun puisse faire connaissance.

À l'issue de ce tour de table, François-Joseph RUGGIU propose d'inverser les points 1 et 2 de l'ordre du jour, ce qui est accepté : le point 2 « approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 17 février 2017 » devient le point 1 et le point 1 « élection du président de l'Assemblée générale » devient le point 2.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 FÉVRIER 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

François-Joseph RUGGIU explique qu'il a souhaité quitter ses fonctions après sa nomination comme directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS. Il devenait difficile de cumuler ces deux responsabilités, même si la charge liée à la présidence de l'assemblée générale a pu rester relativement « légère » grâce à l'investissement de la directrice de la BULAC à laquelle il rend hommage.

François-Joseph RUGGIU souhaite développer deux considérations générales :

- il a pu accompagner la BULAC dans un moment particulier de sa montée en charge. Désormais l'établissement n'est plus en phase projet ni dans un processus d'ouverture mais dans une période de consolidation de son fonctionnement nominal. Il remercie les équipes de direction successives et notamment Francis RICHARD, Christophe PÉRALES et Benjamin GUICHARD.
- le système universitaire est engagé dans un processus de profonde transformation. L'enjeu fondamental sera celui de l'accessibilité des données de la recherche. En ce sens, la BULAC est un instrument essentiel pour les sciences humaines et sociales et les études aréales.

Pour finir, François-Joseph RUGGIU se déclare honoré et fier d'avoir accompagné la BULAC pendant quatre années.

Il demande ensuite s'il y a des candidatures à la présidence.

Simone BONNAFOUS se porte candidate.

Elle remercie François-Joseph RUGGIU pour le travail accompli.

Puis elle présente son parcours qui lui a permis de balayer l'ensemble des problématiques universitaires. Comme Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle de 2012 à 2017, elle a eu à connaître du sujet des bibliothèques. Elle a bien perçu que la BULAC faisait exception dans le paysage des bibliothèques universitaires parisiennes non seulement du fait de son statut de GIP mais surtout parce qu'elle a réussi à rassembler et consolider les fonds documentaires de plusieurs institutions. De manière plus générale, la volonté de développer le paysage inter-universitaire parisien n'a pas abouti comme on aurait pu le souhaiter. Dans cet ensemble complexe, la BULAC a toujours été présentée comme une bibliothèque exemplaire et performante. Simone BONNAFOUS peut ainsi se prévaloir d'une bonne connaissance du secteur documentaire francilien et notamment du projet Condorcet.

Elle précise qu'elle est inspectrice générale depuis avril 2017 et rappelle qu'elle a aussi été présidente pendant 6 ans de l'université Paris Est-Créteil.

Actuellement, sa mission principale est de mobiliser la communauté universitaire sur l'Europe, en tant que chargée de mission Bologne de la ministre de l'ESRI.

Elle participe à un projet NCU (nouveau cursus universitaire) intitulé Aspie-Friendly et y pilote le groupe de travail consacré à l'insertion professionnelle des étudiants Asperger de haut niveau (dit « aspies »).

Elle exerce enfin des fonctions associatives : membre du conseil d'administration de l'association Article 1 qui vise à accompagner des jeunes issus de milieux défavorisés vers les études universitaires et est trésorière de l'association des femmes dirigeantes de l'enseignement supérieur.

Elle conclut en soulignant que le travail du président de l'assemblée générale se trouve allégé par la qualité de la gestion de la BULAC.

François-Joseph RUGGIU demande si d'autres candidatures se déclarent, ce qui n'est pas le cas.

Le vote nominal est ouvert.

Simone BONNAFOUS est élue à l'unanimité (11 voix).

François-Joseph RUGGIU cède sa place de président à Simone BONNAFOUS. Il prend sa place d'administrateur du CNRS.

3. BUDGET RECTIFIÉ N°1 2017

Marie-Lise TSAGOURIA présente le budget rectificatif :

- Une hausse de la subvention pour charge de service public a été constatée pour un montant de 12 502 €.
- Deux subventions supplémentaires ont été versées par l' ABES. Ces crédits d'un montant de 11 000 € ont été ouverts en masse salariale. Ils sont destinés à la conversion rétrospective.
- Le plafond d'emplois de la BULAC est formellement relevé à 28.
- Enfin 200 000 € ont été inscrits en autorisation d'engagement en plus des 200 000 € déjà prévus pour l'investissement informatique. Il s'agit de renouveler la totalité du parc des serveurs dont la maintenance n'est plus assurée. En 2017 une consultation externe a validé la nouvelle architecture. Un marché a été lancé et deux offres reçues : une à 200 000 €, l'autre beaucoup plus intéressante et évolutive à 370 000 € qui a été retenue. Cette architecture plus onéreuse permettra en revanche une automatisation accrue et demandera moins d'énergie à l'équipe informatique qui ne compte que 3 ingénieurs.

Simone BONNAFOUS demande s'il y a des questions sur ce budget rectificatif.

Jacques BERCHON souhaite obtenir des précisions sur le plafond d'emploi.

Jean-François CHANAL précise que le plafond d'emploi des agents rémunérés par l'État via le Rectorat sur le titre II s'établit à 56. Le CNRS met à disposition un agent supplémentaire. C'est le plafond d'emplois des agents rémunérés directement par la BULAC sur le titre III qui est de 28.

Marie-Lise TSAGOURIA indique que la BULAC emploie aussi des agents hors plafond d'emplois comme les contractuels étudiants.

Simone BONNAFOUS conclut en soulignant que la notion de plafond d'emplois est en voie d'être dépassée puisque c'est désormais la masse salariale qui compte. Elle met aux voix le budget rectificatif.

Le budget rectificatif est adopté à l'unanimité.

4. BUDGET INITIAL 2018

La présentation du budget initial a complètement basculé dans le modèle GBCP.

Marie-Lise TSAGOURIA souligne la hausse de la subvention pour charge de service public versée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Cette hausse d'un montant de 161 515 € a vocation à être pérennisée.

Sophie MAZENS précise que cette hausse concerne toutes les bibliothèques inter-universitaires parisiennes. Le montant est calculé en fonction de la hausse de la dotation aux universités.

Marie-Lise TSAGOURIA indique qu'un usage parfaitement lisible en sera fait : 40 000 € vont être consacrés aux dépenses documentaires qui seront ainsi portées à 700 000 €. Par ailleurs la moitié de la somme servira à recruter 2 ETP supplémentaires sous plafond d'emploi pour accélérer le traitement des collections patrimoniales.

En ce qui concerne l'exploitation du bâtiment le marché de nettoyage sera à repasser en 201, avec sans doute une légère hausse à prévoir.

D'une façon générale on peut constater que les ressources de l'établissement sont stabilisées, les dépenses équilibrées et sensiblement étales d'une année sur l'autre. En 2018, un effort particulier sera cependant porté sur l'investissement informatique avec le renouvellement du parc matériel professionnel et public, des onduleurs...

Puis on passe à l'examen des différents tableaux budgétaires.

Le tableau 1 retrace les autorisations d'emploi et le tableau 2 les autorisations budgétaires faisant apparaître en fonctionnement une différence entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, l'exercice de prévision ayant été mené avec la plus grande sincérité.

Le tableau 3 détaille les dépenses par destination et les recettes par établissements.

Les tableaux 4 et 5 n'appellent pas d'observations particulières.

Le tableau 6 sur la situation patrimoniale fait apparaître un fonds de roulement de 1 358 391 € qui correspond à 102 jours de fonctionnement de la BULAC.

Les tableaux 7 « plan de trésorerie » et 8 « opérations liées aux recettes fléchées ne font l'objet d'aucune observation.

Le tableau 9 retrace l'ensemble des prévisions d'investissement.

Le tableau 10 fait la synthèse de l'ensemble de ces informations.

Simone BONNAFOUS fait observer que sa partie mobilisable du fonds de roulement se montera en réalité à 658 391 € après le retrait de 700 000 € correspondant aux provisions pour travaux, ce qui équivaut à 56 jours de fonctionnement. Elle insiste sur le fait que les travaux votés doivent être réalisés.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que les provisions pour travaux prennent en compte les malfaçons constatées lors de la réception, la garantie décennale du bâtiment étant complexe à mettre en œuvre.

Thierry KOUAMÉ souhaite connaître le niveau réglementaire du fonds de roulement.

Simone BONNAFOUS répond qu'il est de 30 jours mais qu'il y a eu une tolérance à 15 jours, selon la santé financière de l'établissement et ses projets. Elle conseille d'analyser au mieux les fonds de roulement de l'INALCO et de la BULAC afin de se prémunir de toute tentative ultérieure de prélèvement.

Marie-Lise TSAGOURIA indique qu'un projet d'investissement concernant le local en bout de bâtiment devrait voir le jour.

Manuelle FRANCK précise qu'un rendez-vous avec la SEMAPA et le CROUS doit avoir lieu au sujet de l'utilisation de ce local. Parmi les projets envisageables figurent la création d'espaces de *co-working*, d'animations scientifiques, d'expositions...

Simone BONNAFOUS met aux voix le projet de budget.

Le budget initial 2018 est adopté à l'unanimité.

5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2018

Marie-Lise TSAGOURIA a résumé le programme d'activité sous forme de mots-clés. Elle en commente librement quelques uns.

Le portail documentaire constituera un complément au site web institutionnel. Il synthétisera la totalité de l'offre de services de la BULAC et valorisera ceux-ci. Depuis un an un technicien de recherche et de formation réalise des reportages photographiques et vidéographiques sur les événements organisés à la BULAC. Il alimente les expositions virtuelles autour des collections et des activités de la bibliothèque.

La numérisation des manuscrits orientaux a commencé le 6 décembre 2017. Les documents sont tous catalogués préalablement. Même si la subvention de la Région Île-de-France, consacrée à ce programme sera épuisée en 2019, le chantier de numérisation des collections se poursuivra. La bibliothèque numérique est ainsi appelée à connaître une profonde évolution.

La hausse des acquisitions documentaires dont les ressources électroniques se poursuivra.

L'amélioration permanente du SIGB Koha et la refonte du contrôle d'accès vont permettre à très court terme la réservation des salles de groupe du rez-de-chaussée et de la mezzanine aux étudiants en licence des établissements membres du GIP BULAC. Une étude est par ailleurs conduite sur la possibilité de réserver les places d'un étage supplémentaire, sans doute le rez-de-chaussée.

De plus la fusion annoncée des universités de Paris 4 et Paris 6 en 2018, et de Paris 5 et Paris 7 en 2019 va fortement impacter l'équilibre des ressources et des places en salle de lecture. Les étudiants en médecine des universités fusionnées risquent de constituer un flux entrant important.

Simone BONNAFOUS relève qu'il s'agit de problèmes d'ordres différents : d'un côté la possibilité de réservation de nouveaux espaces, de l'autre l'accessibilité des bibliothèques parisiennes. Elle propose d'organiser au plus vite un rendez-vous avec les présidents des universités concernées.

Thierry KOUAMÉ souligne qu'il est de la responsabilité de la BULAC de prévoir les modalités d'accès à ses salles de lectures, d'en réserver l'accès à certaines catégories de lecteurs et de modifier en conséquence son règlement public.

Pour améliorer l'offre de places pour les étudiants en médecine, Christophe PÉRALES évoque les projets de Paris Diderot sur le projet de l'Hôpital Nord et la construction espérée d'un *Learning Centre* dans le cadre d'USPC.

Par ailleurs différentes suggestions ont pu être évoquées comme la fusion des bibliothèques Sainte-Geneviève et Sainte-Barbe.

Manuelle FRANCK se réjouit des nouvelles possibilités de réservation offertes aux étudiants. La BULAC est une bibliothèque largement ouverte à ces derniers, mais c'est aussi une bibliothèque de recherche. Il faut donc gérer les flux au mieux.

Françoise THIBAUT insiste sur l'importance de la tradition d'ouverture des bibliothèques et de la recherche maximale de la pluridisciplinarité. Elle est consciente de la difficulté de trouver un équilibre entre bibliothèque d'enseignement supérieur et bibliothèque de recherche. On a pu constater ainsi que depuis la réouverture de la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg, il y avait plus d'étudiants et moins de chercheurs. Un groupe de réflexion a été créé à l'Alliance Athéna sur le thème de l'articulation entre bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche.

Thierry KOUAMÉ est d'accord sur le principe de la pluridisciplinarité, mais il estime que chaque établissement doit pouvoir réguler lui-même ses flux et établir sa politique d'ouverture au public. Au-delà, il considère que les conséquences des fusions d'universités sur le fonctionnement des

bibliothèques interuniversitaires devraient être gérées au niveau du ministère et plus seulement par chaque établissement isolément.

Simone BONNAFOUS propose d'y travailler et d'établir rapidement le contact avec le prochain président des universités de Paris 4 et 6 fusionnées. La régulation entre ouverture et spécialisation relève du même débat que l'accès à l'Université. Elle n'exclut pas l'organisation d'une assemblée générale consacrée à ce thème.

Puis Marie-Lise TSAGOURIA termine rapidement la présentation du programme d'activité par les investissements prévus pour l'amélioration de l'auditorium et les opérations de prorogation du GIP BULAC qui font l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour.

Simone BONNAFOUS remercie pour cette présentation et demande s'il y a des questions.

Jacques BERCHON souligne que l'EPHE est très satisfaite des formations dispensées par la BULAC.

Le programme d'activité 2018 est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

6. CONTRÔLE INTERNE-PLAN D'ACTION 2018.

Jean-François CHANAL présente rapidement le plan d'action 2018. Le contrôle interne comporte un volet budgétaire et un volet comptable. Le principal risque identifié à la BULAC est la taille réduite de l'équipe gestionnaire, l'essentiel des compétences métiers reposant sur une seule personne. Cela oblige à documenter au maximum les processus budgétaires et comptables. L'arrivée d'un adjoint administratif au 1^{er} septembre 2017 permettra de partager un peu plus largement ces compétences.

Le plan d'action est ensuite soumis au vote et adopté à l'unanimité.

7. DOSSIER DE RECONDUCTION DU GIP BULAC (CALENDRIER, AVENANT, PLAN D'ACTION TRIENNAL)

Trois documents sont présentés : la chronologie des opérations nécessaires à la reconduction du GIP, l'avenant à la convention constitutive modifiée du GIP BULAC et le plan d'action triennal 2019-2021. L'assemblée générale doit approuver formellement l'avenant et le plan d'action triennal.

Christophe PÉRALES demande si c'est la BULAC qui va solliciter les différents établissements.

Marie-Lise TSAGOURIA répond par l'affirmative et demande à chaque représentant présent à l'assemblée générale de bien vouloir veiller à ce que le dossier de prorogation soit inscrit à l'ordre du jour des conseils d'administration respectifs.

Manuelle FRANCK pose le problème de la contribution des établissements.

Marie-Lise TSAGOURIA répond que le montant de la participation de chaque membre du GIP n'a jamais été réétudié. Actuellement il y a trois niveaux de cotisation : 10 000, 30 000 et 50 000 €. La cotisation de 10 000 € n'autorise pas les ressortissants de l'établissement à accéder à la bibliothèque de nuit. Les cotisations de 30 000 et de 50 000 € ouvrent droit à des services identiques. Les deux niveaux de cotisation correspondent à une base plus ou moins large de fréquentants, même si ce paramètre n'avait pas été formellement pris en compte à l'origine.

Le sujet touche aussi aux droits de bibliothèque : Paris 3 et Paris 7 versent une part de leurs droits à la BULAC, l'INALCO la totalité.

Thierry KOUAMÉ remarque que si l'on vote l'annexe du plan d'action triennal 2019-2021, on fige les contributions de chacun.

Simone BONNAFOUS met ensuite au vote l'avenant à la convention constitutive modifiée du GIP BULAC et le plan triennal.

L'avenant à la convention constitutive modifiée et le plan triennal 2019-2021 sont adoptés à l'unanimité.

8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PUBLIC

Les modifications apportées au règlement public du GIP BULAC porte sur :

- Le remplacement des mentions « MESR » et « ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche » par « MESRI » et « ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ».
- À l'article 5 : la création d'une catégorie de « lecteurs en situation de handicap » et réorganisation des cas particuliers de lecteurs.
- À l'article 6.2 : l'ajout d'un alinéa relatif au traitement des données personnelles relatives au handicap.
- À l'article 10.5 : quelques corrections mineures.
- À l'article 21 : le rappel explicite du respect dû au règlement public.
- À l'article 26.3 : les mesures conservatoires en cas de sanction s'appliquent « immédiatement » et non pendant un délai de trois jours.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

9. CALENDRIER 2018 DES DATES DE FERMETURE

Une précision est apportée sur la fermeture du 23 décembre 2017. Il s'agit bien du 23 décembre au soir.

À cette correction près, le calendrier des dates de fermeture est adopté à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES

Françoise THIBAUT évoque l'infléchissement de l'action de l'Institut du monde arabe vers le monde de la recherche et s'interroge sur les relations de l'Institut avec la BULAC.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que l'IMA était invité au séminaire de rentrée de la BULAC. La relation s'en est trouvée réactivée, les échanges sont réguliers, notamment par le biais de prêt de documents dans le cadre d'expositions.

L'ordre du jour étant épuisé, Simone BONNAFOUS lève la séance à 12h05.